



PAR COURRIEL

Québec, le 10 décembre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

La présente lettre vise à répondre aux questions inscrites au Feuilleton et préavis de l'Assemblée nationale du 6 novembre 2025 par la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques, M^{me} Manon Massé, concernant l'accès à des locaux abordables pour les organismes communautaires.

La députée insiste sur l'importance des programmes de soutien financier pour aider les organismes communautaires à accéder à des locaux abordables. Elle demande des précisions et souhaite que le Ministère affirme son engagement à proposer des solutions qui répondent au besoin d'accès à des locaux abordables.

Créé en 1997, le Programme d'aide aux organismes communautaires (PAOC) est le principal mécanisme de soutien financier des partenaires communautaires de la Société d'habitation du Québec. Les objectifs étant d'harmoniser les efforts, optimiser les services aux citoyens et renforcer la performance des organismes, tout en préservant leur autonomie. Un rehaussement de l'enveloppe budgétaire s'est élevé à 15,5 M\$ en 2025-2026. Le moratoire, ayant été levé le 18 novembre, n'a pas affecté le versement prévu des aides financières aux organismes des engagements déjà pris. D'ailleurs, les conventions de financement au volet 1 – *Soutien à la mission globale* seraient reconduites en avril 2026 lors du renouvellement du cadre normatif. Un budget récurrent de 14,6 M\$ est prévu pour les années financières 2026-2027 et 2027-2028. Précisons que les frais généraux tel que le loyer, le matériel de bureau et les infrastructures technologiques demeureront des dépenses admissibles à l'aide financière.

... 2

En ce qui a trait au besoin d'accès à des locaux abordables des organismes communautaires, je tiens à souligner que la mesure 2.2.1 du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 prévoit de soutenir les organismes communautaires dans leurs besoins d'accès aux locaux et d'améliorations locatives.

Considérant que les enjeux d'accès à des locaux abordables pour les organismes communautaires sont complexes et demandent la mobilisation et la contribution de plusieurs acteurs publics et privés, un travail rigoureux a été réalisé dans les derniers mois avec divers partenaires, afin d'identifier et de mettre en œuvre des solutions structurantes pour répondre aux besoins des organismes communautaires. À ce propos, des annonces officielles relatives aux ententes conclues seront diffusées prochainement pour répondre à ces besoins.

Enfin, notre gouvernement est pleinement engagé dans la recherche de solutions qui répondent au besoin des organismes communautaires d'accéder à des locaux abordables.

Veuillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, mes plus sincères salutations.



Chantal Rouleau